

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_34-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_34
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Dépôt d'une demande de financement : Projet d'acquisition de deux cabanes héliportables**

Par la suite d'une convocation en date du 29 mai 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 07 juin 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Philippe CHABRAND (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, pouvoir à Alain BLANC (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée, représentée par Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN , Adjoint au Maire, suppléant, présent (1 voix)

Vu :

- L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur le foncier agricole, la dynamique agricole locale, l'agri environnement autant de thématiques s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial ;
- La convention d'objectif qui prévoit comme thématique spécifique soutenue par la Région les systèmes alimentaires territoriaux ;
- le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- l'appel en cours du dispositif 7.6.2. du FEADER, volet « équipements pastoraux collectifs » ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019
Reçu en préfecture le 11/06/2019
Affiché le
ID : 005-250500600-20190607-2019_34-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_34
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Dépôt d'une demande de financement :
Projet d'acquisition de deux cabanes héliportables**

Considérant :

- L'investissement de près de 20 ans du Parc dans sa politique de soutien au pastoralisme,
- La volonté politique de sauvegarder cette agriculture extensive respectueuse de l'environnement qui entretient et façonne nos paysages à haute biodiversité,
- La volonté politique d'améliorer l'attractivité de notre territoire.

Le Comité syndical, réuni le 07 juin 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 18
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0
		Pour : 18
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	04	

Décide :

D'approuver le projet d'acquisition de deux cabanes héliportables par le Parc

D'approuver le dépôt d'une demande de subvention pour ce projet d'un budget total de 57 500 euros HT dont un exemplaire est joint à cette délibération ;

D'approuver le plan de financement ci-après :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Prestation de maîtrise d'œuvre	7 800 €	Financement public (75%)	45 600€
Travaux de construction	53 000 €	Dont FEADER (53%)	24 168 €
		REGION SUD PACA (47%)	21 432 €
		Autofinancement (25%)	15 200 €
TOTAL	60 800 €	TOTAL	60 800 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

